

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	15
<u>présents :</u>	14
<u>votants :</u>	15

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETOUTREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENTE EXCUSEE : Mme CABIROL Marie-Pierre pouvoir à Mme BANULS Estelle **ABSENT :** /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DURAND Geoffrey a été nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-65 // 6.1 : NOUVEAU COLUMBARIUM SITUÉ A L'EST DE L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE : ADOPTION DU TARIF ET DU REGLEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réalisation du deuxième columbarium communal situé à l'Est de l'agrandissement du cimetière sont achevés.

Il rappelle que le coût total de cette opération s'élève à 11 795,33 € HT, soit 14 154,40 € TTC. Ce columbarium comprend 12 emplacements destinés à accueillir des urnes cinéraires.

Achat	14 154,40 € TTC
FCTVA (16,404 %) -	2 321,89 €
	11 832,51 € / 12 cases = 986 €

Il est demandé aux élus de fixer le prix de vente par emplacement ainsi que sa durée.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du règlement fixant les conditions d'attribution, d'utilisation et de gestion des concessions de ce columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide :**

- **d'approuver** le règlement de ce nouveau columbarium ci-annexé ;
- **de fixer** le prix de vente par concession à 1000 € pour une durée de 50 ans ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,

En Mairie le 06 juillet 2026

Le Maire, Patrick LACHAUD

Le secrétaire de séance

M. DURAND Geoffrey

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 08/07/2026

Et de la publication, le 08/07/2026

Le Maire Patrick LACHAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

